M. le Dr Franz Schmid

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **53 (1924)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

2. Beaucoup auraient horreur de ne rien faire, mais ils n'ont nul scrupule de faire des riens, de passer des heures entières dans des occupations absolument indignes de gens sérieux. Que penser de ceux qui s'adonnent à des travaux puérils, qui recherchent des lectures distrayantes, des romans, passent le temps à des conversations oiseuses, ou s'acquittent de leur emploi avec ennui, dégoût et négligence, pour s'en décharger, en avoir vite fini ? On travaille par soubresauts, en amateurs. Qui bannira de nos mœurs le caprice fuyant pour restaurer la règle monotone ?

3. Le temps se perd encore en le consacrant à des travaux sérieux, utiles, importants, mais hors de saison. Il arrive souvent que certains instituteurs consacrent à des labeurs aimés des instants réclamés par des devoirs d'état. Il perd son temps, par exemple, celui qui s'occupe de musique, de dessin, pendant les heures qu'il devrait consacrer à la préparation de sa classe. En agissant de la sorte, on peut s'acquérir une certaine réputation d'apparat ; au fond, comme dit saint Augustin : « On a fait de grands pas, mais en dehors de la voie. »

4. Enfin on peut perdre son temps, en faisant des œuvres nécessaires, au temps voulu, avec une grande perfection extérieure, mais en omettant de leur donner une intention surnaturelle.

Vous vous acquittez d'une tâche imposée, vous voulez la remplir avec exactitude et précision, afin que tous vos collègues soient comme forcés de vous admirer et de vous louer. De fait, cette approbation des hommes est le mobile de votre conduite. Il n'y a rien à reprendre dans vos actions, si ce n'est qu'elles sont nulles aux yeux de Dieu, n'étant pas faites pour lui. Ces œuvres, Notre-Seigneur les a flétries de sa parole redoutable à l'adresse des hypocrites : « Ils ont reçu leur récompense. » Or, un dévouement, une application, dont les résultats ne dépassent pas la valeur d'une louange de notre directeur ou de nos collègues, peuvent-ils bien remplir fructueusement des moments destinés à nous acquérir le bonheur éternel ? Non, et tous ceux qui ne travaillent pas pour Dieu perdent leur temps et leur peine.

L'année qui vient de s'écouler emporte, comme les précédentes, un lambeau de notre vie. Ce sont ces lambeaux qui, réunis au dernier jour, constitueront notre dossier moral. Le Juge suprême les examinera un à un, puis il prononcera l'irrévocable sentence. Demandons pardon à Dieu de nos pertes du temps passé, remercions-le de nous avoir conservé la vie et par là les moyens d'expier, de réparer et de faire mieux. (*Bulletin des Etudes* des Frères du Canada.)

† M. LE Dr FRANZ SCHMID

Nous l'avons tous connu cet alerte et jovial vieillard, au visage rasé, qu'encadraient deux courtes « côtelettes », aux oreilles ornées de minuscules boucles d'or, et nous l'avons applaudi, dans chacune de nos réunions de la Société fribourgeoise d'éducation. Né en 1841, à Altdorf, M. Franz Schmid appartenait à une famille fort ancienne. Plusieurs de ses membres combattirent à Morgarten. D'autres firent partie des régiments suisses au service de France. Franz Schmid, ses premières études faites, devait suivre l'exemple de ses aïeux. En 1860, il entra avec le grade de sous-lieutenant au 1er régiment étranger du Pape, sous les ordres de son père. Il prit même part comme tel à la 2me bataille de Pérouse. Revenu en Suisse, il reprit ses études à Feldkirch, puis aux facultés de droit de Munich, Leipzig, Heidelberg. Il obtint là le grade de docteur en droit,

Son stage accompli chez l'avocat bernois Kœnig, il est nommé avocat par la landsgemeinde de son canton. Membre du conseil communal d'Altdorf, député au Grand Conseil de 1867 à 1892, il est conseiller d'Etat de 1874 à 1876. Statthalter en 1903, l'an suivant le trouve landammann. L'avocat excellent qu'il était trouvait cependant le temps de consacrer au barreau le meilleur de ses forces. En 1891, il représenta — aux côtés du Dr Feigenwinter — le gouvernement tessinois qui se porta partie civile devant les assises fédérales, réunies à Zurich, pour juger les auteurs des émeutes de septembre 1890. Entré en mai 1882 au Conseil des Etats, M. Schmid passait en décembre 1890 au Conseil national. Il fut élu au Tribunal fédéral le 15 décembre 1904. Il ne tardait pas à occuper à Lausanne la place que ses capacités lui destinaient. De 1919 à fin 1920, il présida la première Chambre de droit civil ; en janvier 1921, il prit la section de droit public dont il conserva la tête en devenant président du Tribunal fédéral. La mort vient de le frapper après quelques jours de maladie, le 30 novembre dernier.

Il fut, aux Chambres, un intrépide défenseur de tous les principes et de toutes les causes catholiques. Arrivé à Berne au temps du Kulturkampf finissant, son tempérament combattif, sa causticité, sa précision de juriste impeccable, sa conviction aussi du bon droit et de la juste cause, furent d'un utile secours à ses coreligionnaires de la droite. Il eut l'occasion maintes fois de défendre la notion catholique de l'école contre M. Gobat, le radical et sectaire directeur de l'Instruction publique bernois. Mais il ne se cantonna point dans l'opposition. Il fut des premiers, parmi les députés de la Suisse primitive, à comprendre la politique positive préconisée par M. Georges Python, à l'appuyer, à la faire triompher. Aussi n'étions-nous pas étonnés de les retrouver ensemble lors de nos réunions et de les unir dans une commune acclamation. Ayons une prière pour le repos de son âme, gardons pieusement son souvenir et continuons son œuvre en progressant dans la voie de la tradition catholique à la lumière de la Vérité qui est le Christ.

UN DE NOS VÉTÉRANS

Le jeudi, 7 novembre, les autorités paroissiales et communales de Rossens, M. le curé Magnin et M. le député Ducrest, à leur tête, ont présenté leurs vifs remerciements et leur souhait de longue et reposante retraite à un vétéran de l'enseignement, M. Lucien Descloux. M. le Directeur de l'Instruction publique, M. l'inspecteur Berset, s'excusèrent en des lettres qui disaient toute l'estime dans laquelle ils tenaient l'honorable jubilaire. M. le doyen Bise envoya un sonnet aussi délicat que bien tourné. M. le député Ducrest, président de la commission scolaire, adresse au maître vénéré les remerciements des autorités locales. M. le curé Magnin salue en M. Descloux l'homme du devoir, le chrétien convaincu, qui a puisé au pied de l'autel la force de supporter, pendant quarante ans, les fatigues d'une fonction pénible, de surmonter maintes difficultés et d'apprendre à de nombreuses volées d'écoliers, avec les éléments du savoir, les principes de la vie chrétienne. M. Descloux, aussi modeste qu'il est méritant, reporte sur les autorités ecclésiastiques et civiles, les éloges dont on l'accable ; il en est tout ému ; il dit le regret qu'il éprouve d'avoir à quitter ces enfants, fils d'écoliers qu'il a instruits déjà, et qui étaient si bien devenus les siens. Il proclame très simplement, mais avec quelle profonde conviction, sa foi de catholique ; il affirme,